

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

AMENAGEMENT ET HABITAT ET DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SOCIAL - RELATIONS AVEC LES USAGERS,
CITOYENNETE, JEUNESSE - CITOYENNETE ET JEUNESSE

MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE JEUNESSE METROPOLITAINE ET CONTRIBUTION AU VOLET JEUNESSE DU PLAN DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE - CONVENTION DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION UNIS-CITE

I. Contexte

Forte de sa démographie et de compétences de plus en plus larges, la MEL a souhaité accompagner les jeunes dans leur projet d'avenir et ce dans une perspective de réduction des inégalités, qu'elles soient territoriales ou sociales. Par délibération 18 C 0497 en date du 15 juin 2018, la Métropole Européenne de Lille s'est donc dotée pour la première fois d'un schéma « Jeunes en Métropole », dédié à la jeunesse métropolitaine.

Cette stratégie se décline en 3 axes :

Axe I - Garantir l'essentiel aux jeunes :

Cet axe concerne les besoins essentiels des jeunes, notamment en matière de logement et d'hébergement, de mobilité et de transports, d'insertion sociale et d'insertion professionnelle. Le dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes Métropolitain (devenu FAJeM depuis le 1er janvier 2020) constitue le socle de cet axe.

Axe II - Permettre l'épanouissement des jeunes sur le territoire :

Il s'agit d'encourager et de faciliter les pratiques artistiques, culturelles et sportives, de favoriser la découverte et de multiplier les expériences.

Axe III - Tisser des liens entre les jeunes et leur territoire :

Il s'agit de tisser et de maintenir des échanges permanents entre les jeunes et le territoire, sincères, respectueux et constructifs pour encourager leurs projets et leur permettre de co-construire nos politiques publiques.

A la suite des 4 ans et demi d'expérimentations menées sur le territoire au travers du pilotage du PIA Jeunesse, de la révision du règlement intérieur du Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole mis en œuvre depuis début 2020, ou encore de l'exacerbation des phénomènes de précarisation de la jeunesse consécutifs à la crise sanitaire, la Métropole Européenne s'engage, notamment aux côtés de l'Etat (Plan de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, Plan de relance #1jeune1solution) sur un certain nombre de projets, visant donc à concourir aux questions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

Le dispositif du Service civique est destiné à des jeunes âgés de 16 à 25 ans, ou jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Il s'agit d'un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général représentant au moins 24 heures hebdomadaires et donnant lieu au versement d'une indemnité.

Afin de donner à chaque jeune la possibilité d'accéder au service civique, la MEL accorde depuis plusieurs années maintenant un soutien à l'association Unis-Cité, pionnière du service civique en France. L'antenne de Lille Métropole mobilise et accompagne des jeunes de tous horizons durant un service civique de 6 à 8 mois à travers plusieurs programmes poursuivant chacun des objectifs spécifiques.

Pour sa promotion 2021-2022, l'association Unis-Cité, Antenne de Lille Métropole, a renouvelé sa demande de subvention auprès de la MEL pour un montant total de 70 000 €, sur les exercices budgétaires 2021 et 2022, réparti en 3 volets :

Un soutien général aux programmes développés par Unis-Cité (30 000 €) :

Jusqu'alors, le soutien de la MEL était de 22.000 € mais l'augmentation se justifie par l'accroissement de la jauge de jeunes concernés et l'élargissement de la palette des actions déployées.

Au total, les programmes développés par Unis-Cité concerneront environ 120 jeunes âgés de 16 à 25 ans, de tous niveaux scolaires, avec une parité femmes/hommes, un minimum de 25% issus des quartiers prioritaires ou quartiers de veille.

Un soutien spécifique au programme Booster (30 000 €) :

Le programme Booster rassemble des promotions d'une vingtaine de jeunes dont 10 jeunes mineurs en situation de décrochage scolaire. Il leur permet d'alterner missions d'intérêt général et activités de remobilisation autour du projet professionnel visant si possible une reprise de formation à l'issue de la période de volontariat. Ce programme a été expérimenté pour la première fois dans le cadre du PIA Jeunesse et spécifiquement soutenu par la MEL depuis 2020, à hauteur de 20.000 €, en raison de son caractère prioritaire au regard des enjeux de lutte contre le décrochage scolaire.

Un soutien spécifique au programme de sensibilisation aux mobilités douces (10 000 € dont 4000 € au titre du développement du Volet « Accompagnement publics » de la plateforme MobiliMEL et 6000 € au titre de la stratégie jeunesse):

En cohérence avec les missions de la plateforme MobiliMEL développée par la MEL et l'association Compétences et Emploi dans le cadre du PIA Jeunesse, Unis Cité propose à des jeunes volontaires la réalisation d'une mission de service civique contribuant à l'éducation à la mobilité d'enfants en école primaire et de collégiens, avec une priorité de 4ème et 3ème.

La Mission Emploi de la MEL réitère son soutien à raison de 4.000 € et la part abondée par l'Etat à hauteur de 6.000 €, dans le PIA jusqu'à aujourd'hui, est reprise par le service jeunesse.

Séance du vendredi 9 juillet 2021

Délibération DU BUREAU

Sur la première année d'intervention en 2020, 956 jeunes ont été sensibilisés à l'occasion de 50 interventions en collèges. L'enjeu était de favoriser l'utilisation des transports en commun et des modes de déplacements doux tout en sensibilisant les jeunes à la du harcèlement dans les transports en commun. Pour l'année scolaire 2021-2022, les objectifs seront de proposer également des balades collectives adaptées aux collégiens permettant d'appréhender les déplacements domicile-établissement scolaire via les transports en commun.

Considérant que le programme d'actions proposé par Unis-Cité participe des objectifs déclinés dans le schéma "Jeunes en métropole", dans le Plan d'action métropolitain pour l'emploi, mais aussi dans la convention Etat-MEL signée au titre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et notamment dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire et de l'obligation de formation des 16-18 ans d'autre part, le Bureau de la Métropole décide :

Par conséquent, le Bureau la Métropole décide :

- 1) De soutenir le projet de développement de l'Association Unis-Cité, Antenne de Lille Métropole ;
- 2) D'accorder une subvention d'un montant de 70 000 € pour l'Association Unis-Cité, Antenne de Lille Métropole ;
- 3) D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention avec l'Association Unis-Cité, Antenne de Lille Métropole ;
- 4) D'imputer les dépenses d'un montant de 70 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement, exercices 2021 et 2022.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Acte certifié exécutoire au 09/07/2021